

NOTICE EXPLICATIVE
accompagnant la FICHE DE DIALOGUE
pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE
SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE et
SECONDE SPÉCIFIQUE

Votre fille ou votre fils est actuellement en classe de 2nde. Cette classe représente une étape essentielle dans sa scolarité, en vue d'une orientation vers une série de 1^{ère} puis de Terminale générale ou technologique.

Afin de préparer l'orientation de votre enfant, l'équipe éducative entretient un dialogue avec vous. Ce dossier a pour objectif d'organiser ce dialogue en recueillant vos demandes de poursuites d'études et, en retour, de permettre à l'établissement de vous communiquer sa réponse.

CHOIX D'ORIENTATION APRES LA SECONDE

Après la 2nde GT : 1^{ère} Générale (L, ES, S) ou 1^{ère} Technologique (STI2D, STD2A, STMG, ST2S, STL, STAV*) *Le bac STAV ne se prépare qu'en lycée agricole.

Après la 2nde spécifique : 1^{ère} spécifique TMD*/Hôtellerie-restauration.

Rappel : les parents peuvent, de droit, obtenir le maintien de leur enfant dans la classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire.

**pour information, la 1^{ère} spécifique TMD n'est pas enseignée dans les établissements publics de l'académie de Créteil.*

LE DEROULEMENT DES PROCEDURES

FEVRIER (Intentions d'orientation) : L'élève et sa famille expriment un vœu parmi les choix possibles après la 2nde GT ou spécifique. Ce vœu est **provisoire**.

MARS (Avis du conseil de classe-2^{ème} trimestre): Suite aux vœux des élèves et de leur famille, le conseil de classe formule une **proposition d'orientation** .Elle est **provisoire**.

MAI (Choix de l'orientation) : l'élève et sa famille choisissent une série de 1^{ère}. Les vœux sont **définitifs**.

JUIN (Proposition d'orientation du conseil de classe-3^{ème} trimestre) :

Accord de la famille : la proposition du conseil de classe devient **décision d'orientation** du chef d'établissement. Elle est **définitive**.

Désaccord : Entretien avec le chef d'établissement.

-La famille est d'accord et s'engage, le cas échéant, à faire suivre à son enfant un stage de remise à niveau : **décision d'orientation** du chef d'établissement.

-Si la famille n'est pas d'accord : **commission d'appel**.

Pour les sigles des séries de bac, cf la brochure Onisep "après la 2nde".